

RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00205
Numéro SIREN : 828 443 416
Nom ou dénomination : YELLOW FITNESS BLOIS

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2022 sous le numéro de dépôt 1600

YELLOW FITNESS BLOIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30 000 Euros
Siège social : 125 route Nationale - 41 350 - SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT
Immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 828 443 416

**PROCÈS-VERBAL DES RÉSOLUTIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE PRISES EN DATE
DU 1^{er} AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux (2022),

Le 1^{er} avril,

À 8h00,

En sa qualité d'associée unique de la société « *YELLOW FITNESS BLOIS* », la société « *HOLDING LIMAM AVRIL* » s'est prononcée sur les points suivants :

- Nomination d'un nouveau Président (personne morale) en remplacement du Président démissionnaire (personne morale),
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rudy AVRIL, représentant de la société « *HOLDING LIMAM AVRIL* ».

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La cession de la totalité des actions de la société « *YELLOW FITNESS BLOIS* » ayant pris effet ce jour au bénéfice de la société « *HOLDING LIMAM AVRIL* », l'associée unique prend acte de la démission de la société « *YELLOW HOLDING* » de ses fonctions de Président et décide de nommer, en cette qualité et pour une durée illimitée, la société « *HOLDING LIMAM AVRIL* », sise au 29 rue Charles de Gaulle à BÉZU-SAINT-GERMAIN (02 400) et immatriculée au RCS de SOISSONS sous le numéro 880 245 329.

Dans le cadre de cette nomination, Monsieur Rudy AVRIL, désigné en qualité de représentant de la société « *HOLDING LIMAM AVRIL* », dispose, dans les limites statutaires et/ou extra-statutaires fixées par les associés, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société « *YELLOW FITNESS BLOIS* » et pour la représenter à l'égard des tiers.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La rémunération de la SAS « *HOLDING LIMAM AVRIL* » sera fixée ultérieurement.

TROISIÈME RÉOLUTION

En vertu de la résolution qui précède, tous pouvoirs sont accordés à Monsieur Rudy AVRIL, désigné en qualité de représentant de la société « *HOLDING LIMAM AVRIL* », pour accomplir les formalités de publicité prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associée unique de la Société.

HOLDING LIMAM AVRIL
Représentée par Monsieur
Rudy AVRIL

